

## CSE 9 – Le parcours éducatif de santé

= PES

De **l'élémentaire au lycée** (petite section à la terminale), ce parcours permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la **santé** des élèves, les activités éducatifs liées à la **prévention** des conduites à risque, et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Ce parcours a fait l'objet d'une **circulaire de janvier 2016**, qui en précise les objectifs et les modalités.

Il relève d'une **politique éducative sociale et de santé**, pour réduire les inégalités sociales d'éducation et de santé. L'objectif est de permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une école plus juste et équitable. Elle contribue à faire des élèves des citoyens responsables et concourt à créer un environnement scolaire favorable.

Le PES est structuré autour de **3 axes** :

- **Éducation à la santé** : fondée sur le **développement des compétences psycho-sociales**, en lien avec le domaine 3 (Formation de la personne et du citoyen) :
  - Faire acquérir aux élèves de bonnes habitudes d'hygiène de vie,
  - Généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité,
  - Généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception, prévention des IST et du SIDA),
  - Généraliser la prévention des conduites addictives,
  - Organiser la prévention des jeux dangereux,
  - Participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves,
  - Repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser la prise en charge des élèves repérés (victimes ou auteurs de harcèlement),
  - Renforcer l'éducation à la responsabilité face au risque (formation aux premiers secours).
  
- **Prévention des conduites à risque ou addictives** : regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de **santé prioritaires** ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentation, activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance). Les démarches de prévention mobilisent les familles et les acteurs locaux du territoire. Elles répondent aux besoins des élèves d'un territoire scolaire identifié et doivent présenter des actions réalisables en fonction des ressources : cela nécessite un travail de diagnostic.
  
- **Protection de la santé** : avec des actions qui visent à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative. C'est une démarche qui est à mener collectivement. Elle est **centrée sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement** (restauration, ergonomie, locaux, sanitaires etc). Elle comprend les ressources disponibles pour les élèves et leur famille en matière de santé (visites médicales, dépistage, examen médical systématique et à la demande, suivi infirmier, accompagnement social, dispositifs locaux de prise en charge des enfants et des adolescents avec la PMI, maison des adolescents, psychiatrie, réseaux qui s'occupent des Dys).